Bac Général HGGSP + LLCER (Histoire-géographie, géopolitique et sciences politiques et Langues, littératures et cultures étrangères et régionales)

SUJET D'EXAMEN (SESSION OFFICIELLE)

Histoire-géographie, géopolitique et sciences politiques - Session 2022

Sujet de l'examen national tel que publié pour la session indiquée. Source : sujets nationaux publiés par le ministère chargé de l'examen et les services académiques. Document mis à disposition par FormaV pour la révision.

Toutes les annales et leurs corrigés : https://bac-hggsp-llcer.fr/annales-sujets-et-corriges

BACCALAURÉAT GÉNÉRAL

ÉPREUVE D'ENSEIGNEMENT DE SPÉCIALITÉ

SESSION 2022

HISTOIRE-GÉOGRAPHIE, GÉOPOLITIQUE ET SCIENCES POLITIQUES

Jour 1

SUJET

Durée de l'épreuve : **4 heures**

L'usage de la calculatrice et du dictionnaire n'est pas autorisé.

Dès que ce sujet vous est remis, assurez-vous qu'il est complet.

Ce sujet comporte 4 pages numérotées de 1/4 à 4/4.

Le candidat traitera un sujet de dissertation, au choix parmi les sujets 1 et 2 ET l'étude critique de document(s)

Répartition des points

Dissertation	10 points
Étude critique	10 points

Le candidat traitera un sujet de dissertation au choix parmi les sujets 1 et 2 ET l'étude critique de document(s).

Dissertation 1 :

Mers et océans, des espaces de l'exercice de la puissance au XXIe siècle.

Dissertation 2 :

« Notre maison brûle et nous regardons ailleurs » : pourquoi le président Chirac lance-t-il cet avertissement sur le changement climatique dans le cadre du sommet de la Terre de 2002 et a-t-il été pris en compte ?

Étude critique de document(s) :

La justice à l'échelle locale : les tribunaux *gacaca* face au génocide des Tutsis.

En analysant les documents, en les confrontant et en vous appuyant sur vos connaissances, vous montrerez les particularités et les limites de la justice à l'échelle locale exercée dans le cadre des tribunaux *gacaca* au Rwanda.

Document 1 :



Source : Photographie d'une femme témoignant devant la juridiction *gacaca* de Kamembe en février 2004, *in* Antoine Garapon, « Un laboratoire de justice », *L'Histoire*, n°396 février 2014, p. 62.

Document 2 :

Le processus *gacaca* a-t-il atteint ses objectifs déclarés ? A-t-il révélé la vérité sur ce qui s'est passé pendant le génocide, accéléré les procès, éradiqué la culture de l'impunité, réconcilié les Rwandais, et prouvé que le Rwanda a la capacité de régler ses propres problèmes ? […] Sur une période de cinq ans, *Human Rights Watch*[1] a interrogé un large éventail de personnes impliquées dans le processus *gacaca*, notamment des victimes, des rescapés du génocide, des criminels, des témoins, d'autres membres de la communauté, des juges, des autorités gouvernementales locales et nationales, et des organisations non gouvernementales. Ces rwandais ont expliqué à *Human Rights Watch* comment ils percevaient le système *gacaca* et son rôle dans les répercussions du génocide. Bien que leur point de vue ait été spécifiquement lié aux procès *gacaca*, certaines de leurs préoccupations auraient pu s'avérer tout aussi pertinentes pour les tribunaux classiques. […] Certains ont estimé que les aveux étaient incomplets ou manquaient de précision, souvent parce que les aveux étaient principalement destinés à obtenir la sortie de prison. Certains rescapés du génocide ont expliqué qu'ils se sentaient forcés de pardonner publiquement à ceux qui leur avaient fait du tort, même si dans leur cœur, ils ne leur avaient pas pardonné. Ainsi que l'a dit une femme : « *Il s'agit de réconciliation imposée par le gouvernement. Le gouvernement a forcé les gens à demander et donner le pardon. Personne ne le fait volontairement… Le gouvernement a gracié les tueurs, pas nous.* ». D'autres ont parlé de « l'insistance » du gouvernement sur la réconciliation, mais ont rappelé à quel point les situations économiques des rescapés du génocide sont demeurées terribles. Un certain nombre de rescapés du génocide ont exprimé leur amertume quant à l'incapacité du gouvernement à leur donner une aide financière et à assurer leur sécurité. Selon de nombreux rescapés du génocide, la réconciliation est demeurée précaire. Nombre d'entre eux ont évoqué la nécessité de vivre en paix et de coexister avec leurs voisins hutus, mais la plupart ont admis qu'ils voyaient encore les gens à travers le prisme du « hutu » et « tutsi ».

Source : extrait du rapport de l'ONG *Human Rights Watch*, « Justice compromise. L'héritage des tribunaux communautaires *gacaca* du Rwanda », mai 2011.

[1] Organisation non gouvernementale qui œuvre pour la défense des droits de l'Homme.